

02 > OFFICIEL
**Présentation de
l'autorité judiciaire
communale**



07 > VIE LOCALE
**Animations de
fin d'année
et memento**



12 > INFORMATION
**Notre réseau
d'eau potable**



photo Ch. Schülé

Chères lectrices, chers lecteurs,
Le Nouvelliste l'a annoncé avant l'Agaune-Infos et c'est même le Cinq-mots-riards qui en avait dévoilé le scoop à Carnaval : notre secrétaire municipal a pris sa retraite. Votre journal communal ne pouvait pas manquer de saluer le parcours d'un homme qui a tant donné à son employeur qu'il a presque incarné la Commune à lui tout seul. Cet éditorial me donne ainsi l'occasion d'en appeler à l'engagement de chacun.

Vous découvrirez dans ce numéro les informations sur les dernières étapes décisives dans le projet de construire à Saint-Maurice un nouveau complexe scolaire. Les images de synthèses que vous pourrez consulter en pages 14 et 15 nous rappellent également que l'importance de ce nouveau site dépasse le cadre scolaire puisque ce sont toutes les activités sociales, sportives et culturelles qui pourront en tirer un bénéfice appréciable.

Et c'est justement là que je lance un appel. Ces efforts financiers importants seront vains si, en

parallèle, les sociétés locales ne bénéficient pas de l'enthousiasme, du temps et de l'énergie que des bénévoles bienveillants seront disposés à leur consacrer. Les nouvelles infrastructures apporteront une plus-value considérable à notre vie locale mais cette dernière aura besoin plus que jamais de l'engagement des différentes sociétés agaunoises pour pouvoir en profiter judicieusement.

C'est dans cet esprit, conscient de la valeur de l'engagement des sociétés locales et reconnaissant à leur égard, que le Conseil municipal a donné une suite favorable au postulat de Mme Sylvia Cabezas (accepté par le Conseil général en juin 2010) qui l'invitait à doubler la subvention accordée aux sociétés locales pour leurs jeunes membres.

L'approche des fêtes de fin d'année me donne finalement l'occasion de souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous un lumineux Noël et une très fructueuse année 2011.

Damien Revaz, Président de la Municipalité

INFORMATIONS

- Formation professionnelle et mises au concours** > 06
- Cours de français** > 08
- Des nouvelles de Boule de Gomme** > 08
- Activités de La Dzèbe** > 09
- Projet AGEPP & CAD** > 11

ENVIRONNEMENT

- Le vignoble agaunois** > 09
- Conseils environnement** > 10

OFFICIEL

- Départ à la retraite de Maurice Puippe** > 03
- Du nouveau à l'administration** > 04
- Le point sur la fusion avec Mex** > 04
- Désaffectation partielle du cimetière** > 05
- Nouveau cycle d'orientation** > 13-15



CONSEIL MUNICIPAL

- Extraits des décisions** > 15-16

Suite de la présentation de nos institutions

L'autorité judiciaire communale



Damien Revaz
Président de la Municipalité

Nommé par suffrage universel, le juge de commune a pour principales missions de tenter la conciliation entre les parties en litige, de rendre une décision dans les conflits dont la valeur litigieuse ne dépasse pas Fr. 5'000.- et de procéder à quelques actes liés aux successions (ouverture des testaments, délivrance des certificats d'héritier et mesures conservatoires notamment). Le juge de commune est également membre de la chambre pupillaire. A Saint-Maurice, la fonction de juge de commune est remplie par M. Jean Bonvin et celle de vice-juge par Mme Chantal Dorsaz.

Interview de M. Jean Bonvin, juge de commune

Quelle est la principale motivation qui vous a amené à accepter ce mandat ?

En fait ma motivation est intacte puisque j'en suis à mon troisième mandat. Trois éléments que je possède certainement me donnent les ressources nécessaires pour m'investir dans cette tâche : le contact humain, le rôle de proximité, affronter les choses sans détour.

J'apprécie particulièrement de pouvoir aider, de trouver une solution acceptable. Finalement ce n'est pas la fonction que je redoute le plus, c'est plutôt l'appareil qui me fait souci. Je travaille avec le même environnement qu'il y a 20 ou 30 ans en arrière, pourtant la population a quasiment doublé.

Je suis mon propre chef tout en respectant les règles en vigueur.

Quelles sont les principales qualités que doit avoir un juge de commune ?

Trois qualités sont essentielles et cependant liées : la disponibilité, l'écoute, la neutralité. Toutefois, le recul par rapport aux situations qui se présentent est un réflexe, il faut savoir retenir le côté émotionnel et rester ferme sans tomber dans l'inflexibilité. Que puis-je faire avec les moyens à disposition ?

La disponibilité est incontournable, souvent la journée mais aussi la nuit.

Votre tâche n'est-elle pas souvent difficile, voire impossible ?

Je ne crois pas que la tâche soit impossible mais souvent difficile oui. Il faut comprendre que la majorité des affaires qui aboutissent chez moi ou à la chambre pupillaire sont lourdes et parfois désespérées. Il faut pourtant trouver des solutions acceptables et satisfaisantes.

En tout cas il faut être à l'écoute et bien comprendre la situation ce qui n'est pas toujours aisé ; parfois c'est la rupture de dialogue, le refus de discuter ou le non catégorique. Certaines techniques d'approche débloquent souvent des cas au demeurant hermétiques.

Combien de cas traitez-vous par année ?

Je voudrais tout d'abord aborder l'aspect charge de travail en terme d'heures : 1100 heures environ pour la fonction de Juge de commune et 50 environ pour la chambre pupillaire.

Quant aux dossiers à traiter ils se montent à environ 55 à 60, je veux parler ici du domaine des successions, des constats, des conciliations et des jugements. Beaucoup de requêtes sont réglées en tête à tête sans formalité ou simplement par lettre aux parties.

Recourir au juge de commune, combien ça coûte ?

De 30.- à 800.- environ selon la nature des dossiers et des prestations fournies.

Portrait express

Jean BONVIN

Né le 19 octobre 1946

Marié à Yvette, 2 enfants

Retraité

Hobbies : faire pratiquer le sport et l'athlétisme en particulier.

Marche, vélo, ski et lecture



Une page se tourne pour notre administration communale

Maurice Puippe a pris sa retraite



Damien Revaz
Président de la Municipalité

Entré le 18 janvier 1971 au service de l'administration communale en qualité d'employé administratif, puis nommé secrétaire municipal le 15 janvier 1975, Maurice Puippe a pris sa retraite le 30 novembre dernier, après avoir également exercé, entre autres, les fonctions d'agent AVS et d'officier d'état civil.



Une nouvelle carrière s'ouvre-t-elle pour notre Secrétaire ? Accroche-toi Darius !...

Interrogé sur ses connaissances en civisme, alors qu'on lui demandait qui commandait aux destinées de la Commune de St-Maurice, un candidat à la naturalisation répondit que c'était Maurice Puippe. Même si cette réponse fit sourire les élus qui composaient la commission de naturalisation, force est de reconnaître que cette affirmation n'est pas dénuée de tout fondement. Elle suffit au demeurant à elle seule à démontrer à quel point Maurice Puippe a été jusqu'à ce jour un personnage clé de notre Commune.

Dans ses fonctions officielles, le jeune retraité a en effet été à la fois un chef d'administration efficace et un précieux soutien pour les présidents et les conseillers municipaux qu'il a épaulés durant toute sa carrière. Respectueux et loyal,

Maurice Puippe a toujours su inspirer judicieusement les autorités sans jamais pour autant empiéter sur leurs prérogatives. Apprécié de ses collègues et des élus qui l'ont côtoyé, Maurice Puippe a connu, accompagné et guidé l'évolution de l'administration durant ces quarante dernières années, caractérisée en particulier par le développement des tâches confiées, par un accroissement du personnel communal et par l'introduction de l'informatique notamment. Même si les plus jeunes membres de l'administration ou des autorités taquinent volontiers Maurice Puippe sur ses réticences à utiliser les technologies modernes, tous s'accordent à admettre que l'ancien chef de l'administration a su relever chacun de ces défis.

Véritable St-Mauriard, largement impliqué dans la vie locale, Maurice Puippe a également été un fidèle serviteur de la population aganoise, accompagnant d'ailleurs, de par sa fonction d'officier d'état civil, bon nombre de ses concitoyens dans les étapes heureuses et importantes de la vie. Constamment au service des habitants de St-Maurice, notre ancien secrétaire municipal a toujours fait preuve de l'empressement et de la disponibilité nécessaires pour que l'administration communale soit au service de tous les Agaunois et des personnes de l'extérieur.

La Commune de Saint-Maurice voit partir un pilier sur lequel elle pouvait compter avec assurance. Mais c'est aussi et surtout la personnalité de Maurice Puippe que regretteront toutes celles et ceux qui fréquentent l'administration communale. Chaleureux et disponible, Maurice Puippe a toujours su se faire apprécier de ceux qui l'ont côtoyé, sans pour autant dissimuler son opinion lorsqu'une affaire particulière méritait selon lui un autre sort ou un traitement différent, mais sachant alors toujours exprimer son avis avec respect et immanquablement motivé par le seul sens du bien commun.

Bon vivant, notre secrétaire municipal a toujours apprécié les plaisirs de la vie, en particulier ceux qu'il a partagés avec les différentes personnes qui se sont succédées au sein du conseil municipal. Sa convivialité, souvent exprimée autour d'une bonne table, il la partagera désormais principalement avec son épouse Liliane, leurs enfants et petits-enfants.

Bon vent Maurice...

Personnel communal

Du nouveau à l'administration



Damien Revaz
Président de la Municipalité

Afin de remplacer plusieurs titulaires partis à la retraite ou, comme Serge Barman, sur le point de le faire (en janvier prochain), la Commune de St-Maurice a engagé deux nouveaux collaborateurs qui sont entrés en fonction en août dernier.

Né en 1957, **Bernard Gilliéron** occupe le nouveau poste de responsable des finances et reprend ainsi une partie des fonctions qui étaient précédemment dévolues au secrétaire municipal.

Quant à **Tifanie Perrin**, née en 1983, elle travaille à 80% au sein du secrétariat communal. Nous souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal à ces deux nouveaux employés.



Relevons également que plusieurs collaborateurs ont suivi ou terminé en 2010 un perfectionnement professionnel. Sandrine Aymon, employée du service des contributions, a obtenu le certificat CSI 1 (fiscalité); Guillaume Constantin, employé au service de la voirie, a obtenu un CFC d'agent d'exploitation, et Alain Vignon, nouveau secrétaire municipal, le brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines. Nous félicitons vivement ces trois personnes.

Projet de fusion avec Mex

Le point de la situation

Suite au lancement d'une étude relative à une éventuelle fusion avec la commune de Mex (voir Agaune-Infos no 30), un bureau a été mandaté en vue de l'établissement d'un rapport destiné aux conseils municipaux des deux communes afin qu'ils puissent décider de la suite à donner à ce projet en toute connaissance de cause.

C'est le bureau SEREC de Vissoie qui s'est vu adjuer ce mandat conjointement et à parts égales par les deux communes. Ce bureau bénéficie d'une expérience intéressante dans ce domaine puisqu'il a notamment établi les rapports des projets de fusion des communes du Val d'Anniviers ou, dernièrement, des communes d'Aigle, Leysin et Yverne.

Le rapport se divisera en deux parties. La première consistera en un état des lieux (historique, comparaison des deux communes, collaborations actuelles, etc.) tandis que la seconde traitera des avantages et inconvénients d'une éventuelle fusion. Afin de préparer certains aspects du rapport, trois commissions ont été mises sur pieds. Elles sont composées paritairement des représentants de Mex et de St-Maurice

et se sont partagées les thèmes suivants : organisation (bureau, personnel), finances, fiscalité et sécurité pour la première; équipements et installations techniques, services techniques, aménagement du territoire et services industriels pour la deuxième; autorités politiques, aspects identitaires (nom et armoiries), jumelages, éducation, politique sociale, culture et économie pour la troisième.

Un rapport intermédiaire est attendu pour la fin de l'année. Après un nouveau tour de table, le rapport définitif devrait être rendu au début 2011. Les deux conseils municipaux prendront alors position à son sujet et détermineront la suite à donner au processus. La votation populaire devrait intervenir durant le dernier trimestre 2011.

Relevons finalement que les autorités des deux communes sont attentives à l'évolution du système cantonal de la péréquation financière. Traité en principe au printemps prochain par le Grand Conseil, cet objet aura bien entendu une influence importante sur l'analyse que devront effectuer les conseils des deux communes.



en bref

Tarifs électriques

Le Conseil municipal a arrêté les tarifs électriques pour l'année 2011. Ils sont identiques à ceux qui ont été appliqués en 2010 : l'énergie et le transport seront facturés aux mêmes prix. Les « services-système » facturés par Swissgrid passeront toutefois de 0,40 à 0,77 ct/kWh (selon décision de l'Elcom du 15 novembre 2010), ce qui renchérra très légèrement la facture.

Le détail des tarifs peut être consulté sur www.st-maurice.ch.

Bonne nouvelle pour le consommateur : les tarifs baisseront en 2012. Un nouveau contrat plus avantageux a été conclu avec le fournisseur de la Commune, ce qui permettra de répercuter une baisse d'environ 25% sur le prix de l'énergie. Il s'agit d'un gain de plus de Fr. 700'000.- pour les abonnés agaunois.

L'Administration reste ouverte à Noël

Afin de continuer à vous servir, l'administration communale sera ouverte pendant les fêtes de fin d'année. Un horaire réduit sera toutefois mis en place.

Le secrétariat communal répondra à vos appels et vous accueillera de 9h00 à 11h30 la semaine du 27 au 31 décembre.

Conseil général

Le conseil général se prononcera le **15 décembre** prochain sur le projet de nouveau CO et sur le budget 2011. La séance, qui débute à 19h30, est ouverte au public.

Plaquette « Inedit »

Fin octobre, les ménages agaunois ont reçu dans leur boîte aux lettres une brochure d'informations communales éditée par la maison Inedit. Comme le précisait le texte d'introduction de la plaquette, cette dernière a été conçue de manière indépendante, sans le soutien ni la caution de l'administration communale. Les erreurs que plusieurs personnes nous ont mentionnées dans le document sont donc de la seule responsabilité de l'éditeur.

AGEPP

Le projet de géothermie profonde à Lavey (Alpine Geothermal Power Production, voir Agaune Infos no 29), qui vise à exploiter par pompage l'eau chaude se trouvant entre 2.5 et 3 Km de profondeur, est en passe d'entrer en phase de réalisation. La mise à l'enquête publique court jusqu'au 9 décembre et le forage est prévu pour l'été 2011.

> **Planning détaillé en page 11 de ce numéro.**

Un événement original Chantée de Noël

L'Ensemble vocal de St-Maurice invite la population à chanter Noël en la Basilique. Une démarche originale, importée de la tradition anglaise. Une heure de musique où le public peut rejoindre les chanteurs pour entonner ensemble quelques chants traditionnels. Une belle manière d'entrer dans la joie de Noël.

La tradition des « chantées de Noël » est extrêmement populaire en Angleterre, perpétuant la tradition des carols, ces chants de Noël qui ont fait le tour du monde. Dès la fin novembre, les paroisses organisent des offices religieux dédiés à cette musique religieuse. L'office le plus célèbre est celui donné depuis 1918 à Cambridge tous les 24 décembre : les **Nine Lessons and Carols**. Il s'agit d'un office de lectures (9 textes de l'Ancien et du Nouveau Testaments) entrecoupés de carols. Cet office jouit d'une notoriété internationale à travers le chœur du King's College, et est retransmis tous les ans en direct sur la BBC.

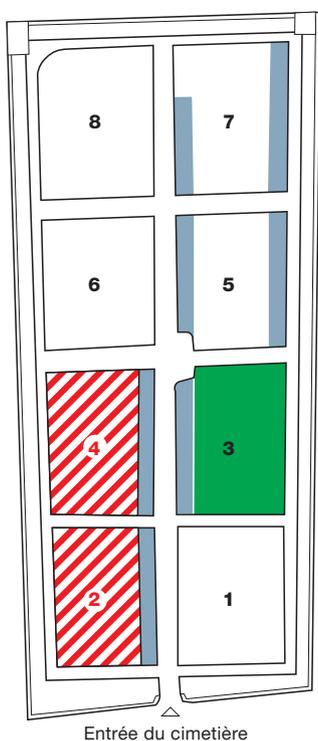
Depuis plusieurs années, l'Ensemble vocal de Saint-Maurice a donné des concerts de Noël avec ces célèbres carols au programme. Face au succès populaire rencontré, les choristes ont proposé en 2009 à la communauté des chanoines de lancer la tradition d'une « chantée de Noël » le 24 décembre à la Basilique.

Comme à Cambridge, les chants alternent avec des lectures. Les chants de Noël seront ici chantés sur des textes français afin que tout le monde puisse joindre sa voix au chœur. L'expérience fut très appréciée l'an passé et l'Ensemble vocal est heureux de vous proposer une deuxième édition, avec une petite nouveauté, puisque l'office sera diffusé en direct sur les ondes de RSR Espace2.

Venez nombreux chanter Noël avec les chanoines de l'Abbaye et l'Ensemble vocal de Saint-Maurice !



? Chantée de Noël, Vendredi 24 décembre 2010 à 15 h. à la Basilique de Saint-Maurice
Ensemble Vocal de Saint-Maurice et Chanoines de l'Abbaye de Saint-Maurice
Pascal Crittin, direction
Entrée libre



Cimetière de Saint-Maurice

Désaffectation partielle



Bernard Mottiez
Conseiller municipal

En vertu de l'art. 19 du règlement communal du cimetière du 20 mars 2002, l'administration communale porte à la connaissance des familles intéressées que les places de sépulture sises dans les **quartiers 2 et 4 du cimetière** seront désaffectées dès le printemps 2012.

Les monuments ainsi que les objets d'ornement garnissant les tombes concernées devront être enlevés pour le 31 décembre 2011 au plus tard, date après laquelle, ils seront enlevés par l'autorité communale. Les travaux suivants seront effectués dès le printemps 2012 :

- enlèvement et destruction des monuments restants
- dégrappage des surfaces sur une profondeur de 20 à 40 cm.
- remblayage à niveau avec terre végétale
- engazonnement des surfaces

 Tombes concessionnées (conservées)
 Quartiers concernés par la désaffectation

La formation professionnelle

Un investissement rentable pour les entreprises

La formation professionnelle est un axe fondamental de notre économie. A ce titre, elle remplit deux fonctions : permettre aux jeunes de prendre pied dans le monde du travail et garantir à la Suisse, de par la formation d'un personnel qualifié, sa place parmi les meilleurs sur le plan mondial.



Jean-Marc Mettraux
Conseiller municipal

Deux tiers des jeunes choisissent de suivre une formation professionnelle initiale à l'issue de la scolarité obligatoire. Preuve s'il en est que la formation professionnelle joue un rôle crucial. Elle facilite l'insertion des jeunes dans le monde du travail en faisant d'eux des professionnels reconnus et leur offre des débouchés nombreux et variés.

Un des atouts de la formation professionnelle est le lien étroit qu'elle s'emploie à établir entre la théorie et la pratique. Une grande partie de la formation a lieu, en effet, dans les entreprises. Ce système permet d'axer les formations sur les qualifications dont les entreprises ont vraiment besoin. Investir dans la formation professionnelle est rentable à bien des égards. Les jeunes que nous formons aujourd'hui et à qui nous offrons des formations continues intéressantes constituent le vivier des professionnels qualifiés dont nous aurons aussi besoin demain. Leur curiosité agit comme un stimulant au sein des entreprises et ils apportent déjà une plus-value pendant leur formation.

Deux tiers des apprentissages génèrent un bénéfice net au terme de la formation. C'est la constatation à laquelle aboutit une étude menée pour la deuxième fois sur le coût et le bénéfice de la formation des apprentis.

Outre les aspects purement économiques, il y a de nombreuses autres raisons de s'engager dans la formation professionnelle.

1. Former, c'est investir pour l'avenir

Les apprenants d'aujourd'hui sont les professionnels de demain. Former aujourd'hui, c'est avoir suffisamment de personnel qualifié demain.

2. Former, c'est un bon calcul

Les apprenants rapportent plus qu'ils ne coûtent. Ils sont productifs et contribuent au succès de l'entreprise.

3. Former, c'est être dans l'air du temps

Les apprenants apportent des idées neuves à l'entreprise et remettent en question les vieilles habitudes. Former, c'est évoluer avec le temps.

4. Former, c'est renforcer son image

Les entreprises formatrices donnent une chance aux jeunes. Cet engagement est bien vu par le public.

5. Former, c'est soutenir l'économie et la société

La formation et la formation continue sont utiles à tous: elles représentent un avantage de localisation important et assurent la stabilité sociale.

Les entreprises qui désirent former des apprentis et celles qui le font déjà, peuvent s'adresser à la commune pour obtenir de plus amples informations.



Mises au concours

Pour l'année scolaire 2011-2012, la Municipalité de St-Maurice met au concours les places suivantes :

ADMINISTRATION COMMUNALE :

- une place d'**apprenti(e) employé(e) de commerce**, le délai de postulation est fixé au 31 décembre 2010 ;
- une place de **stagiaire MPC** le délai de postulation est fixé au 31 janvier 2011.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M. Alain Vignon, Secrétaire municipal, au 024 486 60 61.

CRÈCHE-GARDERIE-UAPE « BOULE DE GOMME » :

- une place d'**éducatrice ES en emploi** (60% pratique et 40% cours) le délai de postulation est fixé au 25 février 2011 ;
- deux places de **stagiaires** à 100% le délai de postulation est fixé au 25 février 2011.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M. Marc Overney, directeur, au 024 486 22 67.

Pour l'ensemble des postes mis au concours, nous vous remercions d'adresser vos postulations à l'administration communale, case postale 83, 1890 St-Maurice.

Travaux d'été

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site internet et à l'administration communale pour les personnes intéressées par un travail d'été, soit pour les grands nettoyages du Centre sportif scolaire et du groupe scolaire, soit au sein du service des travaux publics.

Les conditions minimales sont d'avoir 16 ans révolus et d'être domicilié(e) à St-Maurice. Le délai pour le retour des inscriptions est fixé au 25 février 2011.

Animations de fin d'année



Pierre-Yves Robatel
Conseiller municipal

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël se déroulera le **vendredi 17 décembre 2010**, sur la Place Val-de-Marne.

Dès 16h00, animation musicale avec l'orchestre de jazz « Swing Maniac », vin chaud et soupe offerts. Présence du Père Noël avec une petite surprise pour chaque enfant.

Dès 16h30, grande vente des sapins du triage forestier

La Noble Bourgeoisie et la Société de Développement vous attendent nombreux !



Une deuxième vente de sapins aura également lieu au dépôt du triage, sur la route d'Épinassey, le **mardi 21 décembre de 16h00 à 18h00**.

Vins chauds de fin d'année

Afin de maintenir une sympathique tradition de rencontres conviviales, nous vous communiquons ci-dessous la liste des vins chauds organisés en cette fin d'année en divers endroits de la commune :



Samedi 11 décembre - dès 11h00

Au Magasin Fleur d'Argile

pour les 10 ans d'activité du magasin, vin chaud et apéro

Judi 16 décembre - de 17h00 à 19h00

Au « Carrefour Saint-Augustin »

offert par : Banque Cantonale du Valais - Médiathèque Valais - Kiosque Le Petit Tonkin
Librairie St-Augustin - Hôtel Restaurant Dent-du-Midi - Centre médico-social - La Main Gourmande

Vendredi 17 décembre - de 16h00 à 19h00

Place Val-de-Marne

offert par : Bourgeoisie et Société de Développement à l'occasion de la vente des sapins (voir ci-dessus)

Samedi 18 décembre - de 10h00 à 12h00

Avenue des Terreaux

offert par : Clin d'Oeil Photo - Magasin du Monde - La Coccinelle

Mercredi 22 décembre - de 18h30 à 21h00

A Epinassey - par beau temps : Cour de l'école - par mauvais temps : Stand de Vérolliez

Judi 23 décembre - de 16h00 à 18h00

A la Ludothèque Agauludo

offert par : la Ludothèque

Mardi 28 décembre - dès 18h00

Sur la Place du Parvis

offert par : les commerçants du fond de la Grand-Rue



Mémento (extraits)

11 décembre
Noël de l'AVIVO
Centre sportif

12 décembre
Loto du Club Alpin
Centre sportif

12 décembre
Concert de Noël
Orchestre du Collège et des Jeunesses Musicales, dir. Ernst Schelle
Théâtre du Martolet - www.martolet.ch

19 décembre
Loto du FC St-Maurice
Centre sportif

24 décembre
Chantée de Noël
Basilique de St-Maurice (voir p. 4)

24 décembre
Repas de Noël des Restos du Coeur de St-Maurice et environs
Foyer franciscain

30 décembre
Le destin de Jean-Louis
Troupe théâtrale Les Exilés de Blonay
www.les-exiles.ch

9 janvier
Loto du Noble Jeu de Cible
Centre sportif

30 janvier
Loto du Football Club Juniors
Centre sportif

5 février
Tournoi National de Scrabble
Centre sportif

13 février
Loto de la Fanfare L'Agaunoise
Centre sportif

17 février
Francis Huster dans «La Traversée de Paris»
Théâtre du Martolet - www.martolet.ch

20 février
Loto du Groupe Scout
Centre sportif

24 février
Michaël Gregorio
Théâtre du Martolet - www.martolet.ch

25 février
Petit Carna avec l'Autorité princière
Salle du Roxy



Nouvelles de la crèche-garderie-UAPE « Boule de Gomme »



Françoise Jayet,
Conseillère municipale

Boule de Gomme est labellisée «Crèche en mouvement»



« Youp'là bouge » fait partie des mesures mises en œuvre dans le programme cantonal « Poids corporel sain » 2008-2012 qui est coordonné par le Centre Alimentation et Mouvement de la Ligue valaisanne contre les maladies pulmonaires et pour la prévention.

La promotion de la santé est financé par le Canton du Valais et Promotion Santé Suisse.

L'intérêt de ce concept est de permettre aux jeunes enfants d'explorer en soutenant au maximum leur potentiel en terme de mouvement spontané (grimper, sauter, rouler...), améliorant ainsi leur coordination, leur endurance, leur équilibre et leur goût pour l'activité physique, ceci dans le but d'ancrer des points de repères favorisant l'épanouissement moteur sur le long terme.

Pour information dix structures valaisannes participent à « Youp'là bouge ». Cette plus-value pour l'institution va s'intégrer dans le concept pédagogique à orientation Maria Montessori.

Remerciements

Nous remercions vivement **Madame et Monsieur Torrenté ainsi que toute l'équipe de cuisine du restaurant la Dent-du-Midi à St-Maurice** pour l'entente et la qualité du service pendant plusieurs années. Depuis la reprise (16.08.10), la commune a porté son choix sur un leader du secteur, le prestataire DSR, ce dernier produit déjà pour le cycle et le home St-Jacques. Prochainement nous allons tenter de labelliser BDG fourchette verte.

Travaux extérieurs

Durant la pause estivale 2010, BDG a bénéficié d'importants travaux au niveau des espaces extérieurs. Concrètement le jardin de la crèche a vu l'implantation d'un magnifique toboggan.

Du côté de l'UAPE, la surface a été aplanie afin de gagner de l'espace. Les grands écoliers peuvent donc mieux en profiter. L'usage des plus petits nous montre aussi que c'est pratique pour déplacer plus sereinement leurs petits véhicules.



A l'attention des communautés étrangères de Saint-Maurice Cours de français pratique

Ces cours s'adressent aux débutants et visent à favoriser l'intégration de personnes non francophones dans la vie de tous les jours.

Deux cours débutants et deux cours avancés

Jours : tous les lundis de 15h00 à 16h30
tous les jeudis de 14h00 à 15h30
de 19h30 à 21h00
tous les vendredis de 19h30 à 21h00

Lieu : Cercle des loisirs (à côté du bureau de la police municipale)

Prix : Fr. 50.- par personne



Inscriptions et renseignements :

024 485 27 39

Inscription possible en tout temps.



Petit résumé des objectifs et activités de la Dzèbe

La Dzèbe, c'est quoi ? Ça sert à quoi ? C'est pour qui ?

Françoise Jayet,
Conseillère municipale



LA DZÈBE... POUR QUEL PUBLIC ?

La maison des jeunes est ouverte à tous les jeunes de Saint-Maurice, de 12 ans à 20 ans. Les plus jeunes sont les bienvenus, soit aux accueils du mercredi après-midi, soit lors d'activités spécialement mises en place pour eux.

Sauf activités spécifiques leur étant consacrées, il a été décidé par le comité que les jeunes de moins de 12 ans n'étaient pas autorisés à fréquenter la Dzèbe après 18h30.



LA DZÈBE... QUELS OBJECTIFS ?

Toutes les activités mises sur pied au sein de la Dzèbe ont pour but de réaliser les objectifs suivants :

- Offrir un cadre pour nouer des relations, être un lieu d'accueil et d'écoute
- Soutenir la réalisation de projets personnels ou de groupes
- Promouvoir l'expression culturelle afin que les jeunes puissent s'épanouir en développant leur créativité, partager plaisirs et émotions
- Contribuer à l'intégration des jeunes dans le monde des adultes...



Les animatrices ont pour mission la mise en œuvre de ces objectifs fixés par l'association La Dzèbe depuis sa création il y a plus de 15 ans.



LA DZÈBE... EN ACTION !

Nous avons fait en sorte de satisfaire la demande d'une partie des jeunes pour des accueils dit libres et celle venant de jeunes souhaitant s'investir dans un projet ou dans des activités culturelles, culinaires, manuelles et sportives.

Ainsi nous proposons cette année un accueil libre le mercredi de 15h30 à 17h00 et le vendredi de 19h00 à 22h00, durant lesquels les jeunes ont la possibilité de se retrouver autour d'une partie de babyfoot, de billard ou de surfer sur internet. Il s'agit aussi pour eux d'une occasion de rencontrer les animatrices et de leur faire part de leurs envies et projets.



Nous proposons également :

- Des soirées, des repas
- Des sorties (bowling, luge...)
- Des ateliers créatifs ou de cuisine
- Des tournois (babyfoot, playstation...)
- Un cours de full contact le vendredi soir de 20 h à 21h
- Un accueil sportif les 2èmes et 4èmes dimanches de chaque mois à la salle de gym de l'école primaire (sauf durant les congés scolaires)



- Un groupe de chant le mercredi après-midi de 13h30 à 15h00

- Divers projets selon la demande des jeunes ou sur proposition des animatrices (tournois de foot, soirées d'anniversaire...). Les animatrices assistent les jeunes dans l'organisation de telles activités (conception, réalisation...)

LA DZÈBE... ET ENCORE...

A mentionner encore que les locaux de la Dzèbe abritent l'école de danse Léodance qui offre toute une série de cours pour les jeunes et moins jeunes à des prix très abordables. (www.leodance.ch).

La Dzèbe, en collaboration avec des jeunes, a mis sur pied par le passé l'association Street Spirit pour la gestion du skate parc. Actuellement l'association manque de membres et l'état du skate parc nécessite certains travaux qui ne peuvent être entrepris sans l'engagement des jeunes utilisateurs de ce lieu. Tous les mordus de skate de Saint-Maurice sont donc invités à prendre contact avec nous afin de redonner une seconde jeunesse à ce lieu.

LA DZÈBE... VOUS INFORME !

Un flyer sera envoyé à tous les jeunes de 12 à 16 ans avec le programme pour les prochains mois. Afin de préparer au mieux ces diverses activités il est important que les jeunes s'inscrivent à l'avance.

LA DZÈBE... WANTED !

Pour finir, la Dzèbe est une association gérée par un comité. En raison de plusieurs départs le nombre de membres a diminué.

Alors, si vous vous sentez concernés par la place des jeunes à Saint-Maurice, **n'hésitez pas à vous proposer comme membre de ce comité**. Cela représente cinq à six séances par année.

Les animatrices Isabelle et Christèle.
ladzebe@bluewin.ch
024 485 28 10



La page Environnement

Le vignoble agaunois

De nombreuses personnes sont surprises de voir des vignes à St-Maurice. Bien que les surfaces aient beaucoup diminué depuis le début du siècle passé, il subsiste tout de même 5 ha de vignes sur notre commune.



Marie-Claire Rappaz,
Conseillère municipale

Début du XIXème siècle, le vignoble agaunois s'étendait sur 75 hectares, en occupant les zones suivantes :

- Du chemin de la Chapelle du Scex aux Cases,
- L'ensemble des Perrières et du cône du Mauvoisin,
- Vérolliez, « Vignes-du-Bois-Noir »,
- Epinassey, Preyse,
- Evionnaz, La Rasse sur St-Maurice

La diminution des surfaces s'explique par l'urbanisation et la construction de l'usine de ciment, ainsi que par les fureurs dévastatrices du Mauvoisin. Malgré ces problèmes, quelques vigneron ont replanté ces dernières années 15000 m2 de vignes. Les surfaces sont réparties entre 40 propriétaires et la superficie moyenne d'une parcelle est de 510 m2. Si un tiers du vignoble agaunois est cultivé par un vigneron professionnel, le reste est réparti entre une quarantaine de « petits vignerons » passionnés. Un tiers d'entre eux encavent et vinifient leurs vendanges.

Le vignoble totalise 4.9 ha, dont 4 ha de rouge et 0,9 de blanc. Pinot noir et gamay représentent à parts égales 76% du vignoble. Les surfaces restantes se répartissent comme suit :

Chardonnay	3'575 m2	Garanoir	2'411 m2
Chasselas	1'850 m2	Sauvignon blanc	1'144 m2



< Lors du débordement de 1910, la rivière en crue s'est frayé un passage autour d'un énorme bloc de rocher, créant ainsi un îlot viticole

Pensez au futur... Une alternative pour vous, une nécessité pour elle :



Information



Claude-Yvan Marcoz,
Conseiller municipal

Projet géothermique AGEPP de Lavey

A l'aube du forage d'exploitation

En cette fin d'année bien chargée, nous pouvons vous donner un succinct aperçu du planning.

4e trimestre 2010

Étude environnementale, mise à l'enquête ainsi que l'obtention de diverses autorisations

1er trimestre 2011

Design forage, préparation et finalisation des offres, adjudication des travaux et mise en place des contrôles sismiques

2e, 3e et 4e trimestres 2011

Plateforme, forage profond, pompage d'essai (2-3 mois)

4ème trimestre 2011

Mise à l'enquête des installations de surface

Dès 2012

Mise en place progressive des installations de surface et de la centrale de géothermie

CAD (Chauffage à distance)

Etude de rentabilité financière terminée

Durant l'été 2010, un bureau d'étude spécialisé a mené une étude de rentabilité financière du futur réseau CAD. La population située dans le périmètre Rhône-Château-Voies CFF- Mauvoisin a fourni un certain nombre de données des installations de chauffage existantes ainsi que son intention de se connecter au réseau CAD. Il en ressort un rapport favorable qui démontre que nous avons tout intérêt à saisir l'occasion unique de la géothermie !

Nous allons attendre le résultat du pompage d'essai avant de démarrer une étude de détail du tracé. Je profite de rappeler aux personnes intéressées qu'une obligation d'assainir une installation de chauffage type fossile peut être temporisée en vue d'un raccordement prévu au CAD.



Pour toutes les questions relatives à ce sujet, Claude-Yvan Marcoz, Conseiller Municipal, vous répond à l'adresse e-mail : claude-yvan.marcoz@saint-maurice.ch



Philippe Dubois
Vice-président de la Municipalité

Buvette du Centre sportif scolaire

Nouvelle gérance

En date du 27 septembre 2010, le Conseil municipal a désigné M. Henri-Philippe Baud en qualité de nouveau gérant de la buvette du Centre Sportif Scolaire (CSS), dès le 1er janvier 2011.

15 personnes ont répondu à l'appel d'offres lancé par la Municipalité, un beau succès, avec 5 intéressés de St-Maurice. Plusieurs dossiers de qualité ont été retenus et 7 personnes ont été auditionnées le 24 septembre 2010.

La Municipalité recherchait un gérant à même d'assumer les activités suivantes :

- Gestion de la buvette et du restaurant
- Travail en équipe avec les locataires de la salle polyvalente lors de manifestations
- Gestion et accueil des personnes fréquentant le CSS
- Billetterie pour la piscine, contrôle des entrées
- Travail du soir et du week-end

Le profil idéal souhaité était le suivant :

- Etre titulaire d'un certificat de capacité de café-restauteur
- Bonne présentation, dynamique, disposition à travailler en bonne harmonie avec la conciergerie, la clientèle scolaire, les usagers, les sociétés sportives locales et l'équipe des surveillants de la piscine
- Dispositions à développer le bon accueil de la clientèle et des usagers, à offrir des prestations de qualité dans le service des boissons, repas (facultatif) et autres "en-cas" destinés aux sportifs et autres utilisateurs
- Capacités à entretenir de très bonnes relations commerciales avec les sociétés et clients usagers de la salle polyvalente du CSS
- Expérience confirmée
- Parfaite connaissance du français écrit et parlé

Disposant de toutes les qualités requises, M. Henri-Philippe Baud, cafetier-

restaurateur, se réjouit de vous accueillir au CSS avec sa future équipe dynamique. Ils offriront un service accueillant, soigné et des "petits plats" et autres en-cas, en adéquation avec les attentes des nombreux sportifs, sociétés locales et utilisateurs.

Nous lui souhaitons plein succès dans sa future activité qui permettra de vous servir au mieux !

Henri-Philippe Baud et sa « potée Agaunoise ».



En savoir plus sur notre réseau d'eau potable

Informations sur notre eau



Christian Moinat
Conseiller municipal

La Suisse, pays de sources par excellence, dispose d'une eau potable d'excellente qualité et en quantité abondante. En Suisse, l'eau potable est l'une des denrées alimentaires les plus sévèrement surveillées. En outre, le distributeur d'eau est tenu d'informer les consommateurs de la qualité de l'eau potable et doit répondre aux exigences de qualité fixées par la loi fédérale sur les denrées alimentaires.

ORIGINE DE L'EAU

La commune de Saint-Maurice s'approvisionne en eau potable par les sources du Jorat depuis 1912 et par la station de pompage des Marais, qui sert d'appoint à l'approvisionnement en eau lors des bas débits des sources du Jorat en hiver, ou de problème sur le réseau.



TRAITEMENT DE L'EAU

L'eau potable de notre commune est traitée par un système UV « Troan swift », (ci-contre) pour une désinfection par rayon ultraviolet, à la chambre de partage de la Rasse. Cette installation présente une alternative qui permet de traiter l'eau sans produits chimiques.



QUALITÉ DE L'EAU

Les échantillons d'eau prélevés cette année pour les analyses microbiologiques (micro-organismes pathogènes) présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales en vigueur.

L'eau potable est donc propre à la consommation et la qualité chimique de l'eau potable est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires.

POURQUOI UNE EAU « BLANCHE » ?

Le problème survenu ce printemps, avec une eau qui devenait blanchâtre dans nos verres, est dû au grand débit d'eau qui arrivait à cette période à la chambre de partage de la Rasse.

Cette eau part ensuite au réservoir des Cases, avec un débit fixé 2000 litres minutes. Ce débit est passé de 2000 à 5000 litres minutes à cause d'une vanne défectueuse.

Avec ce plus haut débit, l'eau, ne pouvant plus se stabiliser dans le réservoir des Cases, s'est chargée en micro-bulles d'oxygène, d'où cette couleur blanchâtre dans vos verres. L'eau a toujours été hygiéniquement propre à la consommation.



L'eau, c'est la vie.

L'eau (potable, bien sûr) est la denrée la plus importante de notre alimentation. Rappelons que le corps humain se compose tout de même de 60% d'eau. L'eau n'est pas mise en réserve par notre organisme, qui perd environ 2,5 litres d'eau par jour. En situation extrême, l'être humain peut survivre quelques semaines sans nourriture; mais sans eau, il ne survit pas plus de trois jours. Boire de l'eau en quantité suffisante est bon pour la santé et renforce la vitalité. Chacun devrait boire environ deux à trois litres d'eau par jour, voire même jusqu'à six litres dans les régions chaudes !

La législation fédérale sur les denrées alimentaires définit de manière très précise les exigences élevées auxquelles la qualité de l'eau potable doit satisfaire. Ces dispositions sont contraignantes pour le distributeur d'eau. Pour pouvoir distribuer l'eau captée sous le label "eau potable", il doit être en mesure de démontrer que cette eau est exempte de tout agent pathogène et que les éventuelles teneurs résiduelles de substances chimiques qu'elle peut contenir ne présentent aucun danger pour la santé. Une eau potable de qualité est inodore, incolore et sans faux goût. Elle se boit de préférence fraîche du robinet.

Les distributeurs d'eau sont légalement tenus de contrôler régulièrement la qualité de l'eau potable qu'ils produisent. En Suisse, l'eau potable est l'une des denrées alimentaires les plus sévèrement surveillées. En outre, le distributeur d'eau est tenu d'informer les consommateurs de la qualité de l'eau potable.

Les laboratoires cantonaux effectuent en outre des inspections indépendantes afin de garantir la sécurité sanitaire de l'alimentation. Ce système de contrôle s'applique par analogie à tous les établissements produisant des denrées alimentaires, tels que restaurants, boulangeries, boucheries, etc. En comparaison, les distributeurs d'eau se distinguent par leurs très bons résultats.

Nouveau CO - EPP-A et bâtiments communaux à Saint-Maurice

L'heure des décisions

Philippe Dubois
Vice-président de la Municipalité
Président de la
Commission de construction



En date du 10 novembre 2010, le conseil municipal, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

1. Approbation du projet général.
2. Approbation du budget général.
3. Approbation de l'implantation à St-Maurice du nouveau cycle d'orientation régional.
4. Approbation de l'implantation à St-Maurice de la nouvelle EPP-A.
5. Approbation de la constitution de la PPE (Etat du Valais – Association régionale nouveau CO – Commune St-Maurice).
6. Approbation des plans des parts communales.
7. Approbation du cautionnement pour les parts communales.
8. Attribution de la réalisation des parts communales à l'Association régionale.
9. Démolition des bâtiments 6 et 7 de la Tuilerie existants sans compensation financière.

En date du 15 décembre prochain, le conseil général de St-Maurice se prononcera sur les projets de décisions suivants :

Les décisions prises par le Conseil municipal et devant être approuvées par le Conseil Général, sujettes à référendum facultatif

1. Décider de cautionner le crédit de construction et la consolidation du crédit pour le nouveau CO (Brut + net) version devis + 10%. Frs 12'203'475.—(brut) Frs 9'689'205.—(net subventions déduites)
2. Décider de cautionner le crédit de construction et la consolidation du crédit pour les parts communales de la PPE (Brut + net) version devis + 10%. Frs 7'795'700.--
3. Constituer un DDP en faveur de la PPE (Association – Etat du Valais – commune de St-Maurice) pour 99 ans, sous réserve du droit d'utilisation du toit du bâtiment pour des installations de production d'énergie par la commune de St-Maurice.
4. Octroyer la gratuité de ce DDP pour 99 ans, avec usage réservé de la toiture pour y implanter des systèmes de production d'énergie solaire
5. Conclure une nouvelle dépense annuelle de fonctionnement pour les parts communales de la PPE et pour la taxe d'écolage du CO.

Les 7 assemblées primaires des communes de Massongex, Vérossaz, Mex, Evionnaz, Vernayaz, Collonges et Doréaz, se prononceront sur le projet de nouveau CO également en décembre 2010.

Tableau du devis général avec répartition par Maîtres de l'ouvrage et subventions

Objet	Total	Subvention	Coût net	Assoc. CO	St-Maurice	Etat VS EPP-A
CO et préau	20.766	5.500	15.266	15.266		
Réfectoire cuisine CO	2.903		2.903	2.903		
Salle de sport double	7.522	0.850	6.672	2.500	2.700	1.472
EPP-A	6.922		6.922			6.922
Salle de spectacle / Aula	3.741		3.741	1.000	2.741	
Place de fête	0.385		0.385		0.385	
Dojo - Mur de grimpe - salle de force	1.261		1.261		1.261	
Totaux	43.500	6.350	37.150	21.669	7.087	8.394

Compte non tenu de la majoration de 10% décidée par les Présidents de Communes.

Planning des décisions politiques et du futur chantier

Date	Quoi
Juin 2010	Dépôt de l'avant-projet au DECS
Décembre 2010	Dépôt du dossier de projet de l'ouvrage et devis général au DECS Décision du DECS/Conseil d'Etat sur avant-projet et projet définitif Décisions des législatifs des 7 communes pour cautionnement CO Décisions du Conseil Général de St-Maurice (voir ci-dessus)
Février 2011	Mise à l'enquête publique anticipée du projet définitif avec autorisation conseil d'Etat
Mars 2011	Décision du Grand-Conseil pour décret financement EPP-A et subventionnement CO
Mai 2011	Début travaux déplacement transformateur électrique – pavillons provisoires
Septembre 2011	Début travaux provisoires – démolitions
Décembre 2011	Début gros oeuvre
Mars 2014	Fin du chantier / courant année scolaire 2013/2014

Le projet au Conseil général

La commission ad hoc du conseil général, présidée par Raphaël Crittin, étudie le projet. Un rapport sera établi et rendu au conseil général.

Bienvenue au public pour assister à la séance plénière du Conseil général du 15 décembre à 19 h à la salle d'étude du collège de la Tuilerie.

Souhaitant que ce projet de qualité soit accepté par les pouvoirs publics communaux, nous avons le plaisir de vous présenter ci-après quelques images de synthèse, réalisées par le bureau d'architectes mandaté MCM à Lausanne et l'infographiste Serge Caill de Bex.



La salle de spectacle, dans sa configuration « théâtre / aula » (194 places)



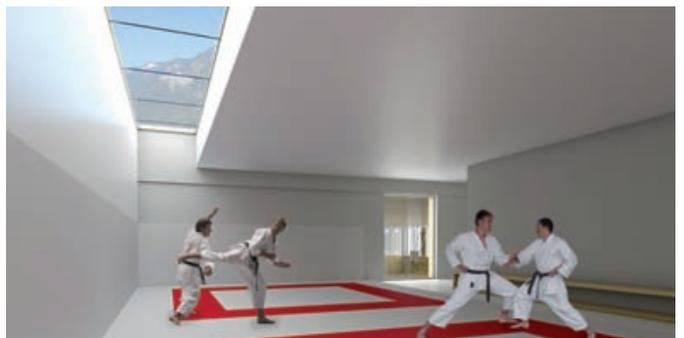
La salle de spectacle, dans sa configuration « cabaret » (120 places)



Deux vues d'une salle de classe standard CO-EPP-A



Le réfectoire / foyer de la salle de spectacles (200 places)



Le dojo



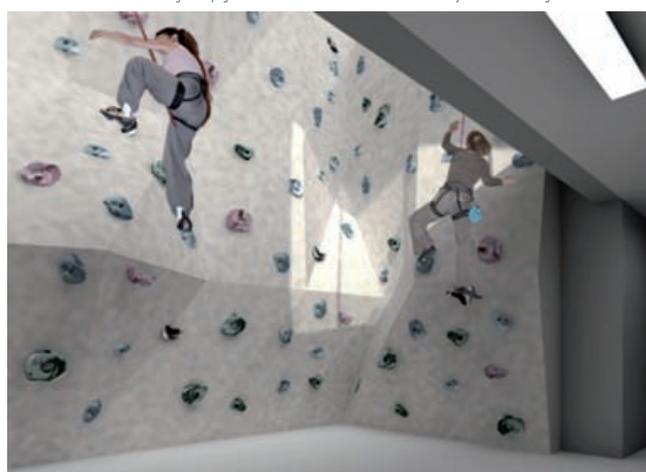
Le préau, dans sa configuration de place de fête couverte



Les escaliers d'accès au CO avec vue sur le secrétariat du complexe scolaire



La salle de sport double



Le mur de grimpe intérieur

Images des pages 14 et 15 : © MCM architectes - Association du cycle d'orientation régional de Saint-Maurice

Principales décisions du Conseil municipal

De juin à fin octobre 2010, le Conseil municipal a siégé à 7 reprises, séances au cours desquelles il a notamment pris les décisions suivantes :

Administration communale

En raison de la mise à la retraite du titulaire (M. Maurice Puippe), le Conseil municipal a proposé à l'autorité cantonale compétente d'engager M. Bernard Gilliéron en qualité d'agent local AVS.

Relations intercommunales

D'entente avec la Commune de Mex, le Conseil municipal a adjugé au bureau SEREC le mandat d'établissement d'un rapport d'étude relatif au projet de fusion. Cette dépense sera entièrement couverte par les subventions cantonales. Dans la foulée, le Conseil municipal a également désigné les membres des différentes commissions appelées à étudier le projet.

Finances

En prévision de l'augmentation des charges qu'entraînera le fonctionnement du nouveau CO, le Conseil municipal a défini les grands axes de réflexion à l'attention de la commission des finances en vue de l'établissement de la planification financière et du message à adresser au Conseil général.

Le Conseil municipal a décidé de proposer

au Conseil général de maintenir en 2011 les indices fiscaux actuels (coefficient de 1.25 et indexation à 155%) et approuvé le budget 2011 qui sera soumis au Conseil général en décembre.

Autorisations d'exploiter

Le Conseil municipal a octroyé l'autorisation d'exploiter le cafés-restaurant "le P'tit trot" à M. Karl Palmieri et celle relative au café-restaurant "la Charbonnière" à M. José Miguel Marques.

Naturalisations

Le Conseil municipal a accepté d'accorder le droit de cité de Saint-Maurice à M. Alfonso Alonso Rivera, à Mme et M. Merita et Enver Pacolli et leurs enfants, à Mme et M. Atifete et Qamil Gashi, à Mme et M. Ana Maria et Silvino Alonso Berdayes, à Mme et M. Teuta et Halim Nikq et à leurs enfants, à Mme et M. Draginja et Zoran Kujundzic ainsi qu'à leurs filles Natalia et Suzana.

Dans le même temps, pour des raisons liées à l'intégration et à la maîtrise du français, le Conseil municipal a refusé 3 autres demandes.

Adjudications

Le Conseil municipal a adjugé les travaux / commandes suivantes (dès Fr. 3'000.-) :

- établissement d'un rapport de fusion (conjointement avec la Commune de Mex) au bureau SEREC (Fr. 56'800.-);

- planification financière communale à Nofival SA (Fr. 5'000.-);
- fourniture informatique pour l'administration communale à Helvetec SA (Fr. 7'603.-);
- installation d'un Wi-Fi au centre-ville à ID Electronic SA (Fr. 7'553.50);
- étude des aménagements provisoires des locaux du Ministère public à Pi-r-carré Sàrl (Fr. 5'500.-);
- audit de conciergerie à FB Conseil Sàrl (Fr. 15'850.-);
- réaménagement des espaces extérieurs de la garderie à EGT SA (Fr. 8'813.50);
- étude du remplacement des vitrages des façades Nord du groupe scolaire I à l'atelier d'architecture Pierre-Philippe Bourban SA;
- fourniture et remplacement de la porte d'entrée du groupe scolaire II à Métal Parner Sàrl pour le montant (Fr. 14'480.-);
- fourniture de 2 armoires à l'école primaire à Christophe Aubry (Fr. 6'161.20);
- fourniture de 9 ordinateurs portables pour les écoles à Helvetec SA (Fr. 12'734.45);
- travaux de peinture au CSS à Pascal Magnin (Fr. 7'241.50), d'électricité à AME SA (Fr. 3'458.25 et Fr. 13'347.60) et d'entretien des joints à Isotech SA (Fr. 4'960.65);
- fourniture de 4 lignes de démarcation pour la piscine du CSS à Piscines & Accessoires (Fr. 5'530.65);



Principales décisions du Conseil municipal (suite)

Adjudications (suite)

- mandat d'hébergement sécurisé pour le service électrique à Helvetec SA (Fr. 3'250.- de mise en place);
- travaux de génie civil pour la mise en souterrain d'un ligne du service électrique (En Savary) à EGT SA (Fr. 46'244.90);
- fourniture et pose de 2 portes étanches pour le réservoir d'eau à Romag SA (Fr. 13'127.-);
- travaux de mise en séparatif du quartier du Glarier à Sabecco SA (Fr. 100'606.50);
- fourniture de pompes pour les égouts du Glarier à Biral AG (Fr. 13'871.25) et leur installation à Léon Richard (Fr. 6'090.15);
- planification financière des investissements pour le réseau d'évacuation des eaux et analyse des taxes communales au bureau RWB SA (Fr. 12'800.-);
- travaux de peinture à Balet Sàrl (Fr. 3'710.60);
- étude du réaménagement du Chemin du Levant au bureau GRB SA (Fr. 4'470.45);
- réfection des sols d'un appartement du bâtiment du CMS à Bernard Farquet (Fr. 9'253.05), travaux de rénovation de cuisine à Nicola Azzarello (Fr. 15'723.55) et travaux de peinture à André Mottiez (Fr. 7'890.95)
- remplacement des fenêtres du bâtiment Ex-Bochatay à Henri Dirac (Fr. 17'437.25) et réfection d'un revêtement de sol à Bernard Farquet (Fr. 6'563.60);
- travaux d'évacuation de matériaux suite à l'éboulement dans les gorges du Mauvoisin à Raymond Rithner SA (Fr. 23'204.-);
- mandat d'ingénieurs pour des mesures urgentes suite à l'éboulement dans les gorges du Mauvoisin au bureau Moret & Associés SA (Fr. 9'962.80), mandat de suivi hydrogéologique à François-Xavier Marquis Sàrl (Fr. 10'573.90), travaux de purge à Gianninetti SA (Fr. 15'978.60) et travaux d'enrochement à EGT SA (Fr. 21'665.25);
- surveillance des barrages du St-Barthélémy à Pöyry Energy SA (Fr. 28'470.-);
- étude préliminaire relative à la réaffectation des bâtiments de la Tuilerie à Implenia SA (Fr. 20'000.-);

Autorisations de construire

- Le Conseil municipal a délivré les autorisations de bâtir suivantes :
- 6 villas
 - 1 dépôt forestier
 - 1 jardin d'hiver

- 7 cabanons de jardins ou petites constructions diverses
- 6 modifications de bâtiments existants ou de projets approuvés
- 2 changements d'affectation
- 1 bassin d'infiltration pour les routes nationales
- 1 demande de principe relative à deux immeubles d'habitation

Le Conseil municipal a également refusé une demande qui lui avait été soumise et prononcé une amende de Fr. 75'000.- à l'encontre d'une personne ayant procédé à une construction ne respectant pas l'autorisation délivrée.

Scolarité

Prenant acte d'une pétition qui lui a été adressée à ce sujet et constatant l'impossibilité d'instaurer un pédibus, le Conseil municipal a décidé de conserver le service de bus desservant actuellement le quartier En Pré jusqu'à ce qu'une modification des circonstances commande une nouvelle analyse.

Petite enfance et jeunesse

Le Conseil municipal a décidé la réfection du jardin des espaces extérieurs des locaux dévolus à la garderie Boule de Gomme et attribué les mandats nécessaires. Il a également adjugé à DSR la fourniture des repas de l'institution.

Le Conseil municipal a également approuvé les nouveaux tarifs de l'association des parents d'accueil (APAC).

Le Conseil municipal a accepté de verser une subvention de Fr. 80'000.- au groupe scout pour la construction de son nouveau local.

Affaires sociales

Le Conseil municipal a octroyé un don de Fr. 5'000.- chacune à Terre des Hommes Valais et à la fondation La Fontanelle pour les projets d'aménagement de locaux de ces deux institutions.

Centre sportif scolaire

Le Conseil municipal a résilié le contrat de bail de la tenancière de la buvette pour le 31 décembre 2010 et attribué le nouveau contrat à Henri-Philippe Baud dès le 1er janvier 2011.

Environnement

Le Conseil municipal a sommé deux propriétaires d'évacuer des matériaux entreposés illégalement et décidé de poursuivre la procédure jusqu'à l'exécution forcée de sa décision.

Le Conseil municipal a adjugé les travaux de mise en séparatif du quartier du Glarier et approuvé le tableau de participation des propriétaires concernés.

Cimetière

Le Conseil municipal a décidé de désaffecter les tombes des quartiers 2 et 4 et de publier la liste des tombes concernées au Bulletin officiel.

Urbanisme

Le Conseil municipal a approuvé le devis général de réaménagement de l'Avenue d'Agaune, décidé d'intégrer la dépense à la prochaine planification financière et interpellé l'Etat du Valais sur sa participation financière.

Le Conseil municipal a approuvé le document d'appel d'offres (procédure sur invitation) pour le mandat d'architecte en vue de la reconstruction/transformation d'un bâtiment de la Grand-Rue (bâtiment "Duc").

Services industriels

Le Conseil municipal a approuvé les tarifs électriques pour l'année 2011 (conservant ceux en vigueur en 2010).

Après avoir pris l'avis d'un bureau spécialisé, le Conseil municipal a accepté de prolonger le contrat d'approvisionnement en énergie électrique par les SIL pour les années 2012 et 2013 avec une baisse sensible du coût de l'énergie.

Le Conseil municipal a préavisé favorablement le projet de nouveau contrat du fontainier communal.

Siège du Ministère public

Le Conseil municipal a approuvé le projet de réaménagement des locaux du Ministère public (Fr. 230'000.-) mais réitéré son refus de financer seul le coût des locaux et donc décidé d'attendre la décision du Canton du Valais avant d'entreprendre les travaux prévus. Le Conseil municipal a toutefois décidé de procéder aux aménagements minimums pour permettre à la justice de fonctionner dans l'intervalle.